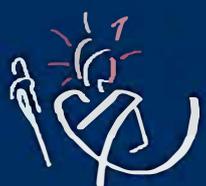


Yannick **SIBUT-BOURDE** & Pierre **LEVY**



HUISSIERS
DE JUSTICE
ASSOCIÉS

**PROCÈS VERBAL
DESRIPTIF**

Yannick **SIBUT-BOURDE** & Pierre **LEVY**
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

huissiers.avignon@orange.fr - Tél. 04 90 16 44 44
Immeuble le Giotto - 4 Rue Jean Althen - 84000 Avignon

S.C.P.
Y. SIBUT BOURDE - P. LEVY
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIÉS
Immeuble Le Giotto - 4, rue Jean Althen
84000 AVIGNON
Tél. 04 90 16 44 44
contact@commissairejustice.pro
Siret: 314 370 933 00033

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION IMMOBILIER

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS
ET LE SIX FEVRIER**

A LA REQUETE DE :

LA BANQUE POSTALE Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 421 100 645, dont le siège social est 115, rue de Sèvres 75275 PARIS CEDEX 06, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Qui fait élection de domicile au Cabinet de maître Guillaume FORTUNET, membre de la SCP FORTUNET & ASSOCIES, Avocat au Barreau d'Avignon demeurant ladite ville Hotel Fortia de Montréal, 10, rue du Roi René, lequel se constitue et occupera pour la requérante sur les présentes poursuites de saisie

EN VERTU DE :

- Un acte de Maître OLLIVIER, Notaire en date du 20 Février 2012 contenant un prêt immobilier *Pactys Liberté* N° 2012002209Y00001 d'un montant initial de 98 000 00 €.
- Un Privilège de prêteur de deniers et d'hypothèque conventionnelle publié le 14 Mars 2012 Vol 2012 V N°1217, objet d'un bordereau rectificatif publié le 14 Septembre 2012 Vol 2012 D N°12673

Je soussigné Maître Yannick SIBUT-BOURDE de la Société Civile Professionnelle Yannick SIBUT-BOURDE & Pierre LEVY, Commissaires de Justice associés à la résidence d'AVIGNON, y demeurant Immeuble Le Giotto, 4 Rue Jean Althen,

Procédant en exécution des articles R322-1, R322-2 et R322-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution relatif aux procédures de saisie immobilière et de distribution du prix d'un immeuble à l'effet de recueillir les renseignements nécessaires à la rédaction du cahier des charges tendant à la vente aux enchères des immeubles ci-après désignés.

Me suis rendu ce jour, à 14 heures 30, assisté MadameXX et Monsieur XXX, témoins et de Monsieur XXX, serrurier, en la commune d'AVIGNON, au 5 rue du Bourgneuf et 1 rue petite Franche dans une maison d'habitation en copropriété élevée de trois étages sur rez-de-chaussée figurant au cadastre sous les références Section DM N°82 pour 01 a et 55 ca.

Le lot n° QUATRE (4) consistant en un appartement situé au premier étage, portant le n°4, entrée à gauche de l'escalier sur le palier, d'une surface de 48,26 m² et les 124/1000èmes des parties communes générales.

Objet d'un Etat Descriptif de Division – Règlement de copropriété selon Acte de Maître DEBEAUX, Notaire en date du 20 Novembre 1996 Publié le 10 Janvier 1997 Vol 1997 P N°177.

A l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartenant à :

Madame XXX épouse de Monsieur XXX, demeurant XXX

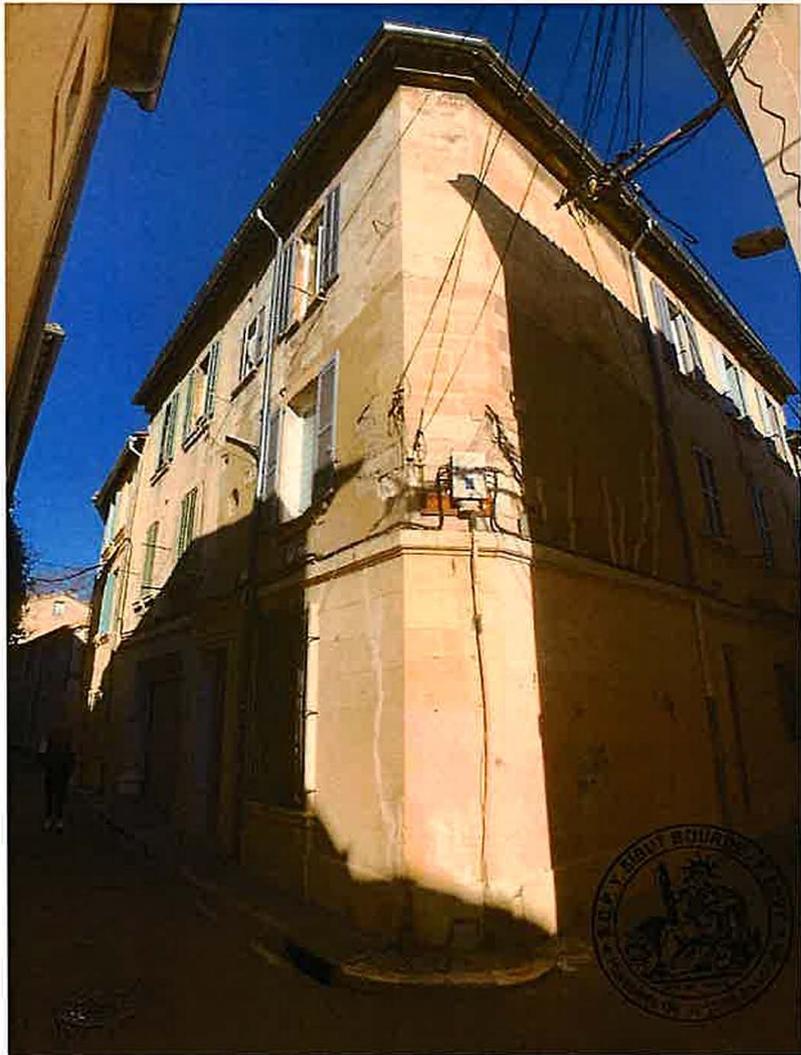
Monsieur XX,

Etant à l'adresse, personne ne répondant à mes appels, j'ai fait procéder à l'ouverture forcée par le serrurier qui a changé les serrures.

L'appartement se situe dans un immeuble qui fait l'angle avec les rues du Bourgneuf et de la petite Franche.

L'immeuble est édifié sur trois niveaux à savoir un rez-de-chaussée élevé de deux étages.







L'appartement se situe au premier étage de l'immeuble, sur le côté gauche du palier et il est orienté Est-Ouest.

Il porte le n°4 et se compose d'une chambre, d'un cabinet de toilette, d'une salle de bains, d'un séjour et d'une cuisine.

On accède à l'intérieur de l'appartement depuis une porte d'entrée isoplane en panneaux sandwich équipée d'un barillet et d'un verrou.

HALL D'ENTREE

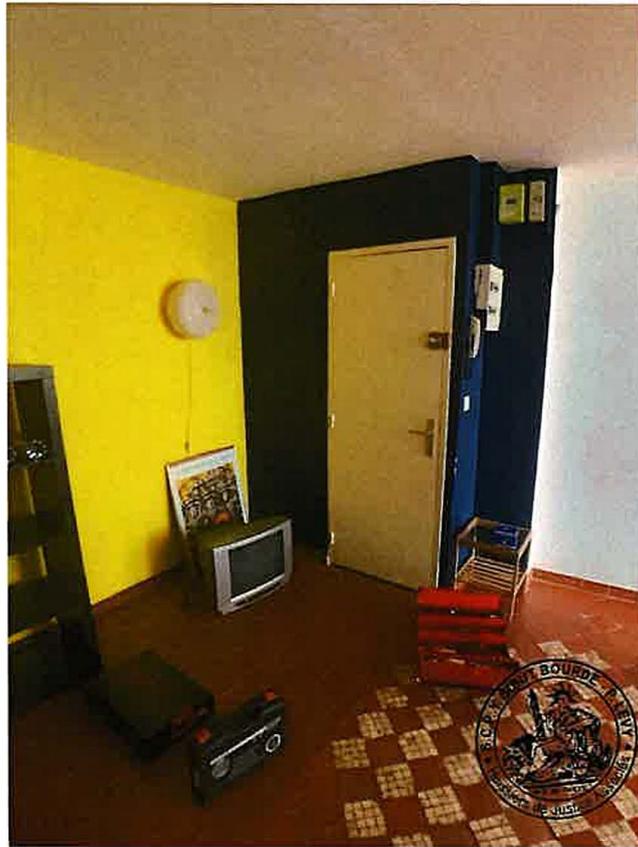
La porte d'entrée ouvre directement sur le hall d'entrée qui dessert la cuisine, le séjour et le dégagement d'accès aux sanitaires.

Sol et plinthes en tomette rouge.

Murs et plafond peints.

Deux points lumineux muraux.

Un interphone.



SEJOUR

On y accède depuis le hall d'entrée par un grand passage sans porte commune avec la cuisine.

La pièce dessert la cuisine et la chambre à coucher.

Sol et plinthes en tomette rouge.

Murs et plafond peints.

L'extrémité Ouest du mur Sud est en pierre de taille.

Deux points lumineux muraux.

Le mur Ouest est percé par une fenêtre à châssis bois simple vitrage à deux vantaux doublée d'un garde-corps en fer forgé surmonté d'une main courante en bois et de deux volets en bois peint.

Le mur Sud est percé par un placard mural fermé par deux portes en bois peint équipé d'étagères de rangement.

Un convecteur électrique.



CHAMBRE

On y accède depuis le séjour par une porte de communication en bois peint à panneaux. Elle occupe le côté Nord-Ouest de l'appartement.

Sol en tomettes rouge.

Murs et plafond peints.

Deux points lumineux muraux.

Un convecteur électrique.

Une fenêtre à châssis bois double vitrage à deux vantaux doublée d'un garde-corps en fer forgé surmonté d'une main courante en bois et deux volets en bois peint, le tout côté Ouest.

Plinthes en bois peint.



CUISINE

On y accède depuis le séjour et le hall d'entrée par un grand passage sans porte.
Trois points lumineux au plafond.

Murs et plafond peints.

Sol et plinthes en tomette rouge.

Le mur Ouest est occupé par un plan de travail en mélaminé stratifié blanc percé par une plaque de cuisson électrique surmontée d'une hotte électrique et d'une crédence faïencée. Sous ce plan de travail sont aménagées des étagères de rangement masquées par des rideaux.

Le mur Est est occupé par un plan de travail en mélaminé stratifié blanc percé par un évier en inox un bac avec mitigeur ; le plan de travail est entouré par une crédence faïencée.





DEGAGEMENT D'ACCES AUX SANITAIRES

On y accède depuis le hall d'entrée par un passage sans porte.
Il dessert la salle de bains et le cabinet de toilette.
Sol et plinthes en tomette rouge.
Murs et plafond peints.



CABINET DE TOILETTE

On y accède depuis le dégagement par une porte de communication en panneaux sandwich en bois isoplane et il s'agit d'une pièce aveugle.

Sol et plinthes en tomette rouge.

Plafond peint.

Les murs Nord, Sud et Ouest sont peints.

Le mur Est est recouvert de papier peint.

Un point lumineux mural.

Une VMC.

Un siège WC.



SALLE DE BAINS

On y accède depuis le dégagement par une porte sandwich isoplane en bois et il s'agit d'une pièce aveugle.

La face interne de la porte est équipée de quatre patères métalliques.

Sol et plinthes en tomettes rouge.

Plafond peint avec trois spots d'éclairage encastrés.

Les murs sont peints.

Un cumulus électrique mural de 100 litres.

Un sèche serviette électrique.

Un meuble lavabo en bois sculpté équipé de deux tiroirs, de deux portes et d'un plateau en marbre rouge sur lequel sont posés deux vasques rondes en céramique équipées d'un mitigeur.

Les murs entourant le meuble lavabo sont faïencés au deux tiers, le reste est peint.

Quatre miroirs sont collés sur les faïences au-dessus du meuble lavabo.

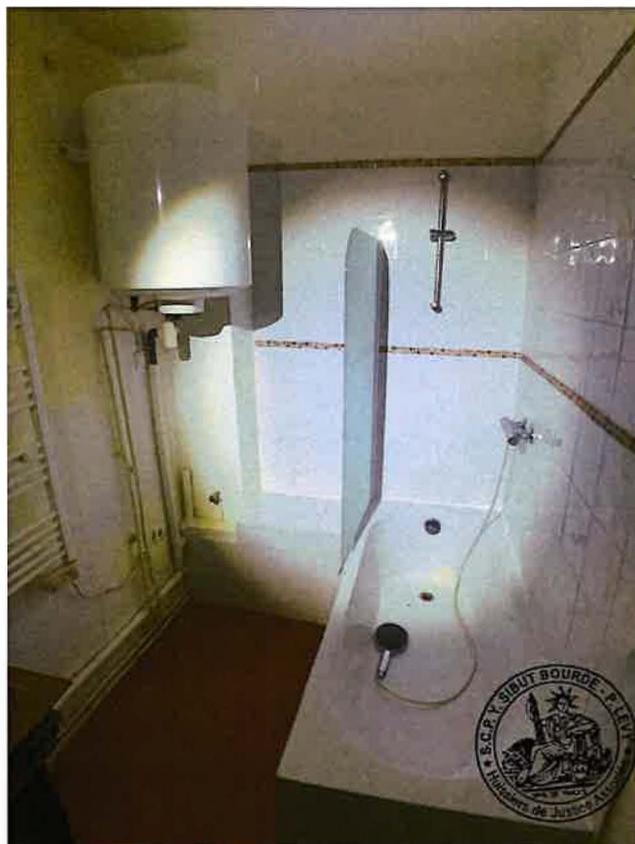
Un point lumineux mural.

La baignoire a sa cuve en résine et son tablier faïencé : elle est équipée d'un mélangeur thermostatique avec douchette et un support de douche.

Une paroi de douche en verre.

Les murs entourant la baignoire sont faïencés au deux-tiers, le reste est peint.

Le coffrage des tuyaux d'évacuation de la baignoire est faïencé le long du mur Est.



EXTERIEUR

Les façades de l'immeuble sont vétustes.

L'immeuble est dépourvu d'ascenseur et de gardien.

La porte d'entrée de l'immeuble est équipée d'une fermeture à gâche électrique et du système VIGIK.

Les parties communes sont propre et en bon état.

Le Syndic de la copropriété est la XXX

L'appartement est inoccupé : l'électricité était coupée.

Cependant le logement est meublé sans doute pour faire de la location saisonnière.

A 15 heures et 45 minutes, mes opérations de descriptions étant terminées, le serrurier referme la porte et je me retire ensuite.

Je suis dans l'obligation de conserver les clefs du logement en mon étude, aucune des boites à lettres présente dans l'immeuble ne portait le nom des requis.

Des photographies ont été prises par mes soins et sont annexées au présent.

De tout quoi j'ai dressé le présent Procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

CAS DE SIGNIFICATION DU PROCES-VERBAL DE ^{DESCRIPTION} **IMMOBILIERE**

Cet acte a été remis par l'Huissier de Justice, suivant les déclarations qui lui ont été faites, dans les conditions indiquées aux rubriques marquées d'une croix :

REMISE A PERSONNE

au destinataire (ainsi déclaré) **PERSONNE PHYSIQUE** présent lors de la saisie, et à qui j'ai fait le rappel verbal prévu par les dispositions légales

au destinataire **PERSONNE MORALE**, à une personne qui s'est déclarée habilitée : M
 NOM : Prénom : Qualité :
 à qui j'ai fait le rappel verbal prévu par les dispositions légales.

En l'absence du destinataire de l'acte, LA COPIE A ETE REMISE

à une personne présente au domicile/siège, M. Nom :
 Prénom : Qualité :

en notre Etude

FORMALITES ANNEXES

Un avis de passage a été laissé au domicile/siège. La copie de l'acte a été remise dans une enveloppe fermée ne portant que d'un côté les nom et adresse du destinataire et de l'autre mon cachet apposé sur la fermeture du pli. La lettre contenant avis de signification et copie de l'acte a été adressée le / à domicile.

OUVERTURE FORCEE DES PORTES

en l'absence de l'occupant du local ou d'un occupant de son chef ou l'accès m'étant refusé :
 J'ai fait ouvrir la porte par un serrurier requis à cet effet. Mes opérations terminées, j'ai fait refermer la porte par ledit serrurier. Les personnes suivantes m'ont prêté assistance :

NOM :	PRÉNOM :	QUALITE :	SIGNATURE
- XXX	XXX	Serrurier	<i>[Signature]</i>
XXX		Témoin	<i>[Signature]</i>
- XXX	XXX	Témoin	<i>[Signature]</i>

TRES IMPORTANT : Si vous étiez absent lors de la saisie, vous disposez d'un délai de **HUIT JOURS** à compter de cette saisie pour me faire connaître l'existence d'une saisie antérieure ayant conservé ses effets, et me communiquer ce procès-verbal.

Employé pour copie 2 feuilles.

Acte compris dans l'Etat Mensuel déposé au bureau de l'Enregistrement compétent

Tous les paragraphes non marqués d'une croix sont réputés NON ECRITS.

Yannick SIBUT BOURDE *Pierre LEVY*



**SCP Y. SIBUT
BOURDE & P. LEVY**
Commissaires de Justice
associés

Le Giotto 4, rue Jean Althen
84000

AVIGNON

Tél 04.90.16.44.44-

Fax.04.90.16.44.45

SIRET 31437093300033-

TVA intrac.FR47314370933

huissiers.avignon@orange.fr

- Banque IBAN: FR10 4003

1000 0100 0033 1629 R41 -

BIC: CDCGFRPPXXX

(règlement par CB accepté)

N° Acte : MD85736 21

Dossier : MD85736

Référence : 2022382 LA BANQUE POSTALE / XXX

PROCES-VERBAL DE SIGNIFICATION

Le 6 Février 2023

Numéro de l'acte : MD85736 21

Acte : P.V. DE DESCRIPTION IMMOBILIER

**POUR : Madame XXX
XXX**

Nous avons donc dressé le présent **PROCES-VERBAL DE DESCRIPTIF IMMOBILIER.**

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

**POUR : Monsieur XXX
XXX**

Nous avons donc dressé le présent **PROCES-VERBAL DE DESCRIPTIF IMMOBILIER.**

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

L'expédition du présent acte comporte 14 feuilles.

Coût définitif : 566.48 €

Majoration ou vacation complémentaire éventuelle : Emolument complémentaire de vacation pour délai d'exécution supérieur à la durée de référence de 60 minutes (Article A 444-29) : début des opérations à 14 heures 30 et fin des opérations à 15 heures 45 minutes.

Visées par nous, conformément à la loi, les mentions ci-dessus relatives à la signification.



COÛT DEFINITIF DE L'ACTE

(Décret 096-1080 du 12-12-1996)

Art R444-3 Emolument	219.16
Art A. 444-48 Transp.	7.67
Art 444-18 vacation complé ment.	74.40
T.V.A. 20.00 %	60.25
SERRURIER	145.00
TEMOINS	60.00
Total T.T.C. Euros	566.48

Y. SIBUT BOURDE

